

Paris, le 20 février 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Négociations conventionnelles : la FNI réclame un effort supplémentaire à l'Assurance maladie

Une séance conclusive est programmée entre les syndicats infirmiers et l'assurance maladie ce vendredi 22 février. Elle est censée mettre un terme à un cycle de plus de deux ans de négociations conventionnelles.

Celles-ci doivent permettre notamment de réformer la démarche de soins infirmiers (DSI) et mettre en œuvre le bilan de soins infirmiers (BSI), qui constitue une brique essentielle de la prise en charge à domicile des personnes âgées dépendantes par les IDEL, et, d'autre part d'engager un investissement sur les actes inscrits à la NGAP.

Au cours de la dernière séance technique du 15 février, l'Assurance maladie a enfin dévoilé ses cartes en termes de valorisation financière : 300 millions d'€ répartis d'une part sur l'amélioration de la NGAP et le financement de mesures diverses (200 millions d'€) et d'autre part sur la prise en charge de la dépendance (100 millions d'€).

**Pour la FNI, à ce stade, le compte n'y est pas.**

La FNI considère que les moyens affichés ne permettront pas de répondre aux attentes fortes exprimées par les infirmiers en termes d'évolution de leurs conditions d'exercice et de juste revalorisation de leur activité au regard de la diversité et de la complexité des prises en charge assurées.

**Principal point d'achoppement**, la réforme de la DSI. L'Assurance maladie préconise un déploiement séquencé par classes d'âges des patients dépendants sur 3 ans avec une valorisation globale de 100 millions d'€ avec un forfait maximal proposé pour les patients lourds inférieur au montant global de 4 AIS 3 ! **Pour la FNI, un tel scénario est inacceptable.**

**Non seulement il conduirait à une sélection des patients au détriment des plus lourds d'entre eux, engendrant des difficultés d'accès aux soins pour les patients les plus fragiles et à terme un engorgement des files actives hospitalières. Cette politique irait au rebours des objectifs poursuivis par le chef de l'Etat dans le cadre du plan « Ma santé 2022 ».**

**La FNI ne se résout pas à un nouvel échec des négociations, même si celui-ci serait imputable en totalité à l'Assurance maladie. Elle réclame un dernier effort de financement afin de mettre en cohérence les objectifs conventionnels et ceux de la réforme du système de santé. La FNI travaillera jusqu'à la dernière minute pour sauver l'accord et à proposer ce vendredi 22 février un nouveau scénario qui prendra en compte l'intérêt des patients et l'intérêt de tous les infirmiers libéraux, sans perdant.**

*Contact presse*

*Fédération Nationale des Infirmiers : 01 47 42 94 13*